

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le **sept mars à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents: Madame Evelyne MONFRAY, Messieurs Pierre BAILLY-BECHET, Stéphane CANTE, Hugues DE BROSES, Arnaud DE CERTAINES, Emile LIEBAUD, Régis LORAS, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX et Dominique VIOT.

Absents excusés :

Brice DUCRUIX

Pierre BOULLY donne pouvoir à Roger RIBOLLET

Absents :

Monsieur Jean-Pierre BACHELARD

Madame Christèle FORET

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Date de la convocation : 1^{er} mars 2019

Présents et représentés : **11**

Date d'affichage : 1^{er} mars 2019

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Emile Liébaud été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 7 février 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 7 mars 2019.

Ordre du jour

Délibérations

- Admission en non-valeur de titres de recettes de l'année 2016 pour un montant de 200 €uros
- Adoption des restes à réaliser 2018

Délibérations :

N°6 : Admission en non-valeur de titres de recettes de l'année 2016 pour un montant de 200 €uros

Sur proposition de Monsieur le comptable de la Trésorerie de Thoissey par courrier explicatif des 14 et 29 janvier 2019, il est indiqué que, malgré les actions entreprises par le Trésor Public, nous ne pourrions pas être réglés de deux amendes émises en 2016 pour des dépôts sauvages d'ordure ménagères pour lesquelles les auteurs présumés avaient pu être identifiés.

Les auteurs des infractions s'avèrent insolvables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide de statuer, à l'unanimité des membres présents et représentés, sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :**
 - **N°119 de l'exercice 2016 correspondant à une amende de dépôts sauvage sur la commune pour un montant de 100 €uros.**
 - **N°122 de l'exercice 2016 correspondant à une amende de dépôts sauvage sur la commune pour un montant de 100 €uros.**
- **Dit que le montant total des titres de recettes s'élève à 200 €**
- **Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au compte 6541 du budget communal de l'exercice en cours.**

N°7 : Adoption des Restes à Réaliser 2018

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal que la clôture du budget d'investissement 2018 intervient au décembre 2018, et qu'il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2019.

Au vu de l'exécution et des engagements au 31 décembre 2018 :

- Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 3 316,00 €

- Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 37 966,00 €

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les états de dépenses et de recettes restant à réaliser.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : ADOPTE à l'unanimité les restes à réaliser suivants :

**- Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 3 316,00 €
Op 174 cpte 2031 et 2315 Aménagement sécurité Mode doux (Axis Conseil)**

Pour un montant de **994,00 €**

Op 180 Travaux Divers de voirie 2 322,00 €

- Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 37 966,00 €

Travaux Aménagement Sécurité et Mode Doux Subvention DETR et Région

➤ **De reporter ces restes à réaliser au budget primitif 2019**

Rapport des commissions

Action sociale et culturelle et services à la population

Le broyage sur site s'est déroulé le mardi 5 mars et a donné entièrement satisfaction aux 3 habitants qui s'étaient inscrits. La commune a pris en charge le déplacement et le SMIDOM a pris en charge les 10 € d'installation chez chaque habitant.

Le coût final était donc de 32 € / heure (dont 50% peut être déduit des impôts) ce qui est un coût faible, ESP intervenant avec 3 personnes.

Le conseil envisage de renouveler l'opération en 2020 ou plus tôt s'il y a des demandes.

Urbanisme et environnement, bâtiments communaux

Le diagnostic du projet de changement de chauffage du bâtiment école-mairie a été revu suite aux remarques qui ont été faites à la maîtrise d'œuvre. Le projet intègre désormais le remplacement des convecteurs électriques.

La solution retenue reste la solution pompe à chaleur air-eau uniquement pour le bâtiment école mairie (pas de changement à la salle des fêtes) pour un investissement prévisionnel de 57 000 €.

Le mode de financement sera examiné lors du prochain conseil au vu du bilan 2018 et du budget 2019.

Le désherbage du stade le long de la haie de cyprès va se faire avec l'aide de deux personnes d'une association d'insertion pour aider notre agent.

Beaucoup d'enrobé à froid a été déposé sur les chemins communaux pour boucher les trous.

Le crépi du mur de la cour d'école a été repris. Les couvertines ont été reprises pour mettre une « goutte d'eau » et éviter la coulure sur le mur.

Préparation de la liste des travaux à faire pour le budget.

Finances

Le budget 2019 est en préparation.

Nous sommes en attente des informations de la DGFIP sur la situation récapitulative 2018 et les dotations 2019.

Communication fêtes et cérémonies

Une note d'information sera distribuée le week-end prochain pour le nettoyage de printemps.

Questions / informations diverses

Deux réunions dans le cadre du Grand débat ont eu lieu à Thoissey en association entre les communes de Thoissey, Garnerans, Mogneneins et Saint Didier sur Chalaronne

La première réunion le 22 février a réuni une soixantaine de personnes dont peu de Garnerans (2 a priori).

Une partie de la réunion a été consacrée à des sujets locaux confirmant la nécessité de faire des réunions d'échanges avec les habitants comme nous le faisons à Garnerans avec les réunions de quartier et les réunions publiques en cas de projets d'aménagement.

La deuxième réunion le 1^{er} mars a réuni une dizaine de personnes.

Les contributions ont été remontées.

La séance est levée à 21 h 50.

Prochain Conseil le vendredi 12 avril 2019 à 20h30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Dominique VIOT.